



## Procès-Verbal de la séance du 12 Juillet 2022

L'an 2022 et le 12 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

**Présents** : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. DESHAYES Ludovic, Mme POTOT Clarisse, M. LAIGNIER Frédéric, Mme LEGER Elodie, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BOUCHER Christian à Mme DELISLE Florence, Mme MURE RAVAUD Anne Marie à M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. ROBERT Daniel à M. BORGET Nicolas, Mme VAVASSEUR Sophie à M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme POULAIN Josée à M. LETHUILLIER Michel, Mme LOLLIVIER Céline à M. LACOUR Aurélien

**Excusé(s)** : Mme BORNAMBUC Michèle, Mme BARROSO Corinne

**Nombre de membres**

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 11
- Votants : 17
- Procurations : 6

**Date de la convocation** : 05/07/2022

**Date d'affichage** : 05/07/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BORGET Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Maire le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

Il précise que le point n°1 « Tarifs du Squash » est retiré de l'ordre du jour initial et sera reporté lors d'une prochaine séance du Conseil.

## ORDRE DU JOUR

1. RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LE PLU ARRÊTÉ LE 26/10/2021 - 2022/07/12-001
2. INFORMATION : RACCORDEMENT DE LA ZAC DES MERISIERS DEPUIS LA SOUS-STATION DE DREUX
3. ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DES CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES SUR LE TERRAIN CADASTRE E309 - 2022/07/12-002
4. RECENSEMENT DE LA VOIRIE
5. CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA VIDEOPROTECTION - 2022/07/12-003
6. QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

\*\*\*\*\*

### 1. RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LE PLU ARRÊTÉ LE 26/10/2021 réf : 2022/07/12-001

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir constaté une erreur sur la cartographie du nouveau PLU relatif au terrain cadastré ZO0073, d'une superficie de 1 275 m<sup>2</sup> qui n'était pas arboré dans notre ancien PLU.

Il informe que le recours à la **procédure de modification simplifiée, quand elle vise à rectifier une erreur matérielle, est légalement possible afin de corriger une malfaçon rédactionnelle ou cartographique** portant sur l'intitulé, la délimitation ou la réglementation d'une parcelle, d'un secteur ou d'une zone, le choix d'un zonage, dès lors **que cette malfaçon conduit à une contradiction évidente avec les intentions des auteurs du plan local d'urbanisme**, telles qu'elles ressortent des différents documents constitutifs du plan local d'urbanisme. La parcelle voisine n'est jamais figurée avec une trame verte ou de jardins.

A cet égard il est demandé de mettre en place une procédure de modification simplifiée avec notification du dossier aux PPA (Personnes Publiques Associées) et mise à disposition du public du dossier, sans enquête publique.

A cet effet, Monsieur le Maire sollicite le cabinet d'études BE-AUA, représenté par Madame PELLAT PAGÉ Eve, pour un coût de 1 905,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la rectification proposée par Monsieur le Maire et la sollicitation du cabinet d'études BE-AUA.

**A l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstentions : 0)**

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il y aura une autre délibération à prendre pour finaliser cette modification lorsque le cabinet d'études aura effectué la démarche. S'il y avait d'autres erreurs, nous serions obligés de faire une révision du PLU.

### 2. INFORMATION RACCORDEMENT DE LA ZAC DES MERISIERS DEPUIS LA SOUS-STATION DE DREUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour raccorder la ZAC des Merisiers depuis la sous-station de Dreux, des travaux vont être entrepris pour installer du 20 000 volts, en traversant

une grande partie de la commune. Des tranchées seront donc réalisées. Monsieur le Maire a contacté la SICAE afin de voir si certaines voiries, qui ont été réparées puissent être évitées en passant sur les bas-côtés, talus. Il présente la carte du cheminement de la ligne prévu : de la radiotechnique, les étangs, passe ensuite par la route des Osmeaux, reviennent par la départementale sous la Pinède, repasse derrière Cherisy, le bas de Raville sous la ligne de chemin de fer pour arriver à Germainville, la ZAC des Merisiers. Les travaux devraient durer de fin septembre à décembre.

### **3. ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DES CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES SUR LE TERRAIN CADASTRE E309**

*réf : 2022/07/12-002*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que les consorts MARTIN, propriétaires de la parcelle E 309 sise chemin de la Ferme aux Osmeaux, ont projet de la vendre à Monsieur et Madame PIECQ,

**CONSIDERANT** que des travaux ont été réalisés par la commune dans le chemin de la Ferme,

**CONSIDERANT** que l'installation d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales en rejet vers la rivière de l'Eure a été nécessaire, prenant emprise sur une longueur de 40 mètres, d'une largeur de 3 mètres et d'une profondeur de 3,50 mètres.

**CONSIDERANT** que cela a créé une servitude qu'il convient d'annoter dans tous actes notariés liés à cette parcelle E 309.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'établissement d'une servitude de passage des canalisations d'eaux pluviales sur le terrain cadastré E 309, sis chemin de la Ferme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié instituant la servitude,
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié instituant la servitude.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve, à l'unanimité les propositions ci-dessus.

***A l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstentions : 0)***

Monsieur le Maire informe qu'une continuité de travaux de prévue sur chemin de la Ferme, pour reprendre une partie communale de la place. Le Département avait accepté 30% de subvention, d'environ 8 000€. Des estimations ont été fournies par diverses entreprises :

- Toffolutti : 48 636,37 € TTC
- Pigeon-TP : 42 150,29 € TTC
- Sfa : 37 208,32 € TTC (avec des bordures), sans bordures : 27 344,32 € TTC

Il est proposé de retenir l'entreprise SFA (sans bordures).

M. LEVY, des Moulins des Osmeaux a été sollicité pour participer au financement de l'entretien de cette voirie. Mais cela semble peu probable.

Si la commune ne fait pas ces travaux, nous pourrions tenter de permuter la subvention accordée sur un autre projet : les trottoirs pour l'accès au stade.

### **4. INFORMATION - RECENSEMENT DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le recensement de l'ensemble des chemins de la commune a été effectué par la société VOIRIE CONSEIL que nous avons

sollicité au mois de mai dernier. Travail rapide et bien fait. Nous possédons maintenant un état des chemins avec leur nombre et kilométrage (version papier mais également un film). L'état nous a permis de découvrir qu'un de nos chemins n'a pas de nom, il faudra donc remédier à ce manque. Grâce à cet état nous pourrions établir nos futurs programmes des travaux de réfection de voiries selon l'urgence. Cet état devra être tenu à jour.

La commune avait environ 10 kms de voiries communales déclarées à la Préfecture, nous en avons un peu plus car les places comptent pour 1/3 de la surface des chemins, soit environ 15,619 kms. Cela engendrera une majoration de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Nous avons :

- 3,659 kms de voiries communales hors agglomération
- 10,246 kms de voirie communales en agglomération (rues)
- 1,714 kms de voies communales à caractère de place publique
- 18,794 kms de chemins ruraux
- 3,206 kms de chemins piétonniers – sentiers
- 16,124 kms de voies départementale (pour information)
- 4,718 kms de voies nationales (pour information)

## 5. **CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA VIDEOPROTECTION**

réf : 2022/07/12-003

Suite à la reprise de notre parc de caméras par la société ERYMA, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire, afin de maintenir en bon état de fonctionnement de l'ensemble de notre installation, de procéder à des entretiens réguliers.

2 offres ont été présentées par la société ERYMA :

1. Offre « Référence » avec visite de maintenance préventive et assistance téléphonique pour un montant de 8 238,00 € TTC / an.

2. Offre « Evolution » comprenant une visite préventive + tous dépannages et déplacements (hors matériels) ainsi qu'assistance téléphonique pour un montant de 10 182,00 € TTC / an.

Ceux sont des contrats d'un an, renouvelables par tacite reconduction sans bon d'engagement.

Monsieur le Maire propose d'opter pour l'offre « Evolution », pour un montant de 10 182,00€ TTC.

Après délibération, le Conseil opte, à l'unanimité, l'offre n°2 « Evolution ».

**A l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 6. **QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un document fourni par Anne-Marie MURE-RAVAUD, au sujet des « Fêtes et Cérémonies »

- Jazz : Temps pluvieux, mais concert très apprécié malgré qu'il n'ait pas été installé dans le Parc,
- 14 juillet : 200 repas ont été commandés – De nombreuses personnes sont attendues pour l'installation et préparation des repas jeudi à partir de 16h. Le CMJ a prévu de venir aider au service. Le repas est gratuit pour les chérisiennes, chérisiens. Monsieur le Maire propose de fixer le repas « hors commune » à 10€ au lieu de 5€. 4 membres du Conseil sont contre cette proposition, et suggèrent d'y réfléchir pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire enchaîne sur diverses informations :

- Une association d'Abondant « Abondant En Fêtes » demande l'autorisation d'occuper l'Espace Hugo le week-end du 1<sup>er</sup> octobre pour une soirée dansante et spectacle dansant sur le thème du Brésil. Elle nous précise que la salle polyvalente d'Abondant est en travaux, et nous demande un tarif réduit si cela est possible. Nous avons répondu que la location s'élevait à 610€, nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.
- Elodie MAISONS qui animait des cours de danse moderne à partir de 4 ans jusqu'aux adultes, arrête son activité à Chérisy à compter de la prochaine rentrée de septembre. Elle concentre ses cours sur Abondant.
- SBV4R a un projet de restauration des berges de l'Eure et de la Blaise à Chérisy et Montreuil. Afin de préciser leur diagnostic, les agents du syndicat souhaite accéder à la parcelle E 0634 dont notre commune est propriétaire. Le syndicat souhaite un rendez-vous pour échanger sur le projet.
- Mme LEFEBVRE Evelyne nous a fait parvenir une annonce de cessation d'activité du cabinet de kinésithérapie de Bû
- Recensement des personnes nécessitant une surveillance particulière : Mettre à jour la liste réactualisée au mois de mai dernier afin de contacter ces personnes lors des temps de canicule. Cette mission est du domaine du CCAS.
- Un administré demande l'autorisation de charger son futur véhicule sur la voie publique, devant son habitation. A l'unanimité, la requête est refusée. La voie publique n'appartient aux propriétaires des habitations, les stationnements sont publics.
- L'Agglomération nous demande, dans le cadre d'une enquête nationale, de répertorier le nombre de corbeilles publiques installées dans les rues et les espaces publics (parcs et jardins publics). Monsieur le Maire pense que cela va être rapide car il y en a très peu dans la commune. Cette démarche ouvre un débat.
- Un courrier de remerciements de la part de Madame POUMARAT pour l'installation par la commune, de barrières devant chez elle.

**Bruno LOQUET** rapporte aux conseillers diverses informations :

- Lors de la réunion sur les déchets, organisée par l'Agglomération de Dreux, il a été révélé 40% de mauvais tris pour notre commune. Une visite est prévue sur le terrain le lundi 18 juillet par 2 agents de l'Agglomération de Dreux accompagnés de Bruno LOQUET et Anne-Marie MURE-RAVAUD.
- Il rappelle que les problèmes d'eaux pluviales bouchées, sont gérés par les services de l'Agglomération de Dreux. Mais malheureusement, personne n'intervient.
- Il demande si les anciennes prises électriques de la place de l'Eglise fonctionnent encore.
- Il signale que dans la rue d'Anet, 3 voitures se garent de façon que cela gêne la visibilité.
- Concernant le wagon incendié du stade, il demande s'il sera détruit car sa présence est dangereuse pour les enfants. Pourrait-on poser des barrières par la société SFA ?
- Les tableaux à afficher au cimetière sont prêts, il leds enverra à la mairie.

**Florence DELISLE** rappelle qu'un atelier Enfant couture aura lieu le Samedi 27 août à la salle communale.

**René-Jean MOREAU-PAGANELLI** signale un problème de fibre à la salle St Pierre. Les poseurs montent sur le grillage tous les jours. Il existe pourtant un boîtier qui abrite une clé. Mais il ignore si celle-ci existe toujours car on ne peut plus ouvrir le boîtier.

**Juan-Carlos GARCIA MORA** félicite les agents des services techniques qui ont bien travaillé.

**Ludovic DESHAYES** est satisfait de la foire à tout du 3 juillet, de nombreuses personnes se sont déplacées, les gens du voyage ne se sont pas installés lors de cette manifestation. Il constate que les coccinelles ont rempli leur rôle.

Il souhaiterait que le site du stade soit sécurisé, les portes doivent être fermées à clés. Il propose l'installation de bornes inviolables.

**Frédéric LAIGNIER** remarque qu'il manquait un article concernant les élections du CMJ dans la dernière lettre municipale. Monsieur le Maire lui signale qu'il appartient aux personnes responsables d'une activité de fournir son article en temps et en heure en mairie pour sa transmission à la communication.

**Aurélien LACOUR** évoque plusieurs sujets :

- « Stop » à la sortie de la Chênaie, côté rue d'Anet
- Dangerosité à la sortie de la Chênaie, côté rue Charles de Gaulle,
- Remarques et observations d'habitants.

Monsieur le Maire signale que toutes les demandes sont directement adressées en Mairie auprès du secrétariat qui sont toutes enregistrées sur papier.

- Installation de bancs,
- Trop de fleurs dans la rue Charles de Gaulle,
- Zone d'attente abritée pour les parents à la sortie des écoles,
- Arrêts de travail relatifs à certains employés du centre de loisirs
- Mobiliers pour l'école maternelle

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 22/07/2022  
Le Maire,  
Michel LETHUILLIER